

05.01.2011 - 10:08 Uhr

L'USS présente ses priorités et la conjoncture de 2011 Plus d'argent pour vivre pour les petits et moyens revenus

Bern (ots) -

Les salaires des personnes qui touchent des petits ou moyens revenus subissent depuis des années une forte pression. Ces derniers ont toujours moins d'argent pour vivre. Une famille de quatre personnes dispose, une fois déduits les impôts, les taxes, les frais de logement et les primes de caisse-maladie, de moins de 1400 francs environ qu'il y a dix ans. Une famille disposant d'un haut revenu a en revanche plus de 19 000 francs de plus à disposition.

Les salaires les plus élevés ont explosé (depuis 1996, le nombre de « salarié(e)s » millionnaires a été presque multiplié par six, passant à 2800 personnes), alors que les salarié(e)s ordinaires étaient sous pression. De plus, les revenus les plus élevés et les fortunes les plus importantes profitent de cadeaux fiscaux à hauteur d'environ 7 milliards de francs, alors que les salarié(e)s ordinaires souffrent constamment des hausses des primes de caisses-maladie et des loyers.

Cette année, un but prioritaire de l'USS est de combattre cette évolution funeste et de faire en sorte que les bas et moyens revenus, ainsi que les retraité(e)s, aient plus d'argent pour vivre et que les assurances sociales restent performantes. L'Union syndicale suisse (USS) veut y parvenir entre autres de la manière suivante :

- en lançant, à fin janvier, la récolte de signatures pour l'initiative sur les salaires minimums ; elle protégera tous les salaires au moyen de salaires minimums inscrits dans les conventions collectives de travail ou d'un salaire minimum légal de 22 francs de l'heure ;
- la spéculation sauvage poussant le cours du franc à la hausse, l'USS insiste pour que les banques ne puissent ni spéculer sur le franc ni donner des recommandations de placement en ce sens ; la Banque nationale doit intervenir de manière ciblée ; pour les entreprises touchées, il faut examiner un taux de change spécial ; plus de 100 000 emplois sont en jeu ;
- « AVSplus » sera concrétisé : qui gagne 5000 francs et moins par mois doit, une fois à la retraite, toucher 80 % de son ancien revenu sous forme de rentes AVS et du 2e pilier (20 % de plus qu'aujourd'hui) ; le taux de remplacement de 60 % visé à ce jour pour toutes les catégories de revenus est trop bas et n'est adapté qu'aux revenus mensuels de 7000 francs et plus.
- Les révisions en cours de l'AI, de l'assurance-maladie (soins intégrés) et de l'assurance-accidents seront suivies de près. L'USS luttera contre tout démantèlement comme, par exemple, des hausses de quote-part au détriment des assuré(e)s.

Contact:

Daniel Lampart (079 205 69 11), premier secrétaire et économiste en chef de l'USS, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.